

Automne 2013



Rapport du vérificateur général du Canada

CHAPITRE 1

Audit de suivi des contrôles internes sur les rapports financiers



Bureau du vérificateur général du Canada

BVG

Avis au lecteur : Le Bureau du vérificateur général du Canada a décidé de modifier sa terminologie à la suite de l'adoption des nouvelles normes d'audit. À titre d'exemple, le lecteur remarquera que le terme « vérification » a été remplacé par « audit » dans le présent chapitre.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
Centre de distribution
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : 613-952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953

Télécopieur : 613-943-5485

Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613-954-8042

Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2013.

N° de catalogue FA1-2013/2-1F-PDF

ISBN 978-0-660-21458-0

ISSN 1701-5421

CHAPITRE 1

Audit de suivi des contrôles internes sur les rapports financiers

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le Bureau peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur les mérites de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du Bureau. Ils sont effectués par des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	5
Constatations de notre audit de 2011	6
Objet de l'audit	8
Observations et recommandations	9
Contrôles internes sur les rapports financiers	9
Les ministères ont fait des progrès, mais il leur faudra plusieurs années pour terminer leurs travaux	9
Suivi des progrès	16
Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a surveillé les progrès des ministères dans l'évaluation de leurs contrôles internes sur les rapports financiers, mais il n'est pas intervenu face aux retards	16
Conclusion	20
À propos de l'audit	21
Annexe	
Tableau des recommandations	24

Audit de suivi des contrôles internes sur les rapports financiers

Points saillants

Qu'avons-nous examiné?

Les contrôles internes sur les rapports financiers sont des mesures que prennent les ministères pour s'assurer que l'information financière sur laquelle ils se fondent pour prendre des décisions et établir des rapports internes et externes est fiable.

Les grands ministères travaillent depuis 2005 à instaurer des contrôles internes efficaces sur les rapports financiers, dans le cadre de l'initiative des états financiers audités. Toutefois, depuis 2009, ils se consacrent maintenant à l'exécution de la *Politique sur le contrôle interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada plutôt qu'à la préparation d'états financiers auditables. Cette politique vise à créer, au sein des ministères, des contrôles internes efficaces sur les rapports financiers afin de bien gérer les risques liés à l'intendance des ressources publiques. Elle oblige les ministères à publier chaque année les résultats de l'évaluation axée sur les risques qu'ils doivent effectuer de leurs contrôles internes sur les rapports financiers, ainsi qu'à rendre compte des améliorations qu'ils comptent instaurer.

En 2011, nous avons fait le suivi de la vérification que nous avons réalisée en 2006 relativement aux contrôles internes sur les rapports financiers. Ce suivi a montré que les progrès réalisés à l'égard de nos recommandations étaient insatisfaisants. Aucun des sept grands ministères audités – Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Finances Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transports Canada et Anciens Combattants Canada – n'avait procédé à une évaluation complète de ses contrôles internes sur les rapports financiers.

Dans le cadre du présent audit de suivi, nous avons vérifié si ces mêmes sept ministères étaient en voie de terminer leurs évaluations dans les délais qu'ils s'étaient fixés. Nous avons notamment vérifié s'ils avaient recensé et corrigé les lacunes et faiblesses et s'ils avaient instauré un programme de surveillance continue. Nous avons aussi examiné les mesures prises par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada,

y compris le Bureau du contrôleur général du Canada, pour surveiller comment les ministères donnaient suite à la *Politique sur le contrôle interne*, notamment s'ils respectaient les échéances qu'ils s'étaient fixées pour terminer leurs évaluations axées sur les risques.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été terminés le 23 août 2013. La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du chapitre, donne des précisions sur l'exécution de l'audit.

Pourquoi est-ce important?

Publiée en 2009, la *Politique sur le contrôle interne* vise, entre autres, à faire en sorte que des systèmes efficaces de contrôles internes sur les rapports financiers soient en place dans l'ensemble du gouvernement. De tels contrôles protègent les fonds publics contre le gaspillage, la mauvaise gestion, les abus, les erreurs, les fraudes, les omissions et autres irrégularités. Ils permettent aussi de présenter des rapports fiables et transparents sur la façon dont le gouvernement dépense les fonds publics dans l'intérêt de la population canadienne. Des contrôles internes efficaces sur les rapports financiers permettent notamment de veiller à ce que les dépenses publiques se fassent de façon appropriée et à ce que les revenus du gouvernement soient tous perçus et protégés. Il est donc essentiel que les ministères finissent d'évaluer l'efficacité de leurs contrôles internes sur les rapports financiers dans les meilleurs délais.

Qu'avons-nous constaté?

- Les progrès réalisés par cinq des sept ministères audités ainsi que par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'égard de nos recommandations de 2011 sont insatisfaisants. De fait, même si les sept ministères ont tous fait des progrès en vue de terminer la première évaluation de leurs contrôles internes sur les rapports financiers, notamment en corrigeant les lacunes et faiblesses, seuls Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Finances Canada ont entièrement mis en œuvre notre recommandation.
- En 2011, la plupart des ministères audités prévoyaient finir leur première évaluation au plus tard le 31 mars 2013, mais cela n'a pas été entièrement le cas. Les sept ministères ont en grande partie fini de documenter leurs processus administratifs et de tester si les contrôles internes intégrés à ces processus sont conçus de façon efficace. Toutefois, seuls Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Finances Canada et Anciens Combattants Canada ont fini de tester l'efficacité opérationnelle de leurs contrôles internes, ainsi que de cerner et de corriger les lacunes et les déficiences. De plus, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Finances Canada sont les seuls à avoir instauré un programme de surveillance continue.

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada prévoient qu'il leur faudra encore plusieurs années avant qu'ils parviennent à mettre pleinement en œuvre les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. Ils auront besoin, selon eux, d'une à trois années supplémentaires juste pour terminer la première évaluation complète de leurs contrôles internes. Nous estimons que ces délais sont trop longs, compte tenu du fait que les ministères s'emploient depuis bon nombre d'années à évaluer l'efficacité de leurs contrôles internes sur les rapports financiers.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris le Bureau du contrôleur général, a fourni directives et encadrement aux ministères pour les aider à terminer l'évaluation de leurs contrôles internes. Cependant, même si le Bureau du contrôleur général a surveillé comment les ministères donnaient suite à la *Politique sur le contrôle interne*, il ne considère pas qu'il est de son ressort d'intervenir lorsque les ministères accusent du retard par rapport aux échéances fixées. Le Bureau du contrôleur général a indiqué que la *Politique sur le contrôle interne* ne fixe pas d'échéances pour l'évaluation des contrôles internes des ministères et que la responsabilité à cet égard relève des ministères mêmes. Ainsi, il n'a pas pris de mesures pour s'assurer que les ministères terminent les travaux requis dans les délais prévus, même s'il avait connaissance des retards accusés et des échéances reportées par les ministères. Le Bureau du contrôleur général reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à faire et que bien des ministères auront besoin de plusieurs années pour mettre complètement en œuvre les exigences de la *Politique*. Nous sommes cependant d'avis que le Bureau du contrôleur général devrait travailler avec les ministères pour s'assurer que ceux-ci terminent le travail sans plus tarder.

Réaction des entités — Les ministères et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada acceptent nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.

Introduction

1.1 Les ministères, organismes et autres entités du gouvernement fédéral consacrent au total près de 300 milliards de dollars par année à la prestation de programmes et de services destinés à la population canadienne. Le gouvernement du Canada tient à ce que les exigences de la *Politique sur le contrôle interne* de 2009 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada soient mises en œuvre dans les meilleurs délais et de manière appropriée, afin de s'assurer que les risques associés à la gestion des ressources publiques sont maîtrisés correctement au moyen de contrôles internes efficaces, notamment en matière de rapports financiers.

1.2 Les contrôles internes en matière de rapports financiers sont des procédures et des activités mises en œuvre par les ministères pour obtenir l'assurance raisonnable que :

- toutes les opérations financières sont enregistrées;
- l'information financière interne et externe est fiable;
- les dépenses engagées et les revenus perçus sont autorisés en bonne et due forme;
- les ressources financières sont protégées contre les pertes importantes causées par le gaspillage, la mauvaise gestion, les abus, les erreurs, les fraudes, les omissions et d'autres irrégularités.

1.3 Ces contrôles englobent notamment :

- les procédures qui permettent de vérifier que les ministères paient uniquement pour les biens et les services dont l'achat a été autorisé et qui ont été reçus selon la quantité et la qualité demandées, et au prix convenu;
- les procédures qui permettent de protéger les sommes perçues par l'État contre la perte et le vol;
- les procédures qui permettent d'examiner régulièrement les registres pour en contrôler l'exactitude et l'exhaustivité, de façon à ce que les gestionnaires puissent disposer d'informations financières fiables pour prendre des décisions et faire rapport aux parlementaires et à la population sur le rendement de leur ministère.

1.4 Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a été remanié en profondeur. Il y a eu notamment une centralisation des systèmes et des services, une restructuration des programmes et des services, une réduction des dépenses et une mise en commun de

certaines services. Il importe donc, compte tenu de l'incidence de ces changements, que les décisions prises reposent sur de l'information financière fiable. Les pressions financières auxquelles fait face le gouvernement, conjuguées à son intention déclarée de rétablir l'équilibre budgétaire ou de dégager un excédent, font aussi ressortir la nécessité d'assurer l'intégrité de l'information financière.

1.5 Selon l'initiative des états financiers ministériels audités de 2005, les ministères devaient mettre en place des contrôles suffisamment rigoureux pour permettre la réalisation d'un audit fondé sur ces contrôles. En 2008, une fois toutes les évaluations de l'état de préparation terminées, aucun des ministères retenus n'était toutefois en mesure de démontrer qu'il possédait des contrôles suffisants pour permettre un tel audit. Les ministères ont donc axé leurs efforts, non plus sur la préparation d'états financiers auditables, mais plutôt sur la publication annuelle obligatoire de l'évaluation axée sur les risques de leurs contrôles internes en matière de rapports financiers et des améliorations prévues. Il s'agit là d'une exigence énoncée dans la *Politique sur le contrôle interne*.

1.6 Comme le montre la pièce 1.1, il incombe à l'administrateur général de veiller à la mise en place, au maintien, à la surveillance et à l'examen appropriés d'un système ministériel de contrôles internes efficace et axé sur les risques. Il doit également voir à ce que les déficiences du système soient corrigées au besoin. Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'administrateur général est considéré comme l'administrateur des comptes de son organisation et, à ce titre, il a l'obligation juridique de comparaître devant les comités parlementaires et de répondre, au nom du ministre, aux questions sur les mesures prises pour maintenir un système efficace de contrôles internes. Le contrôleur général du Canada, sous l'égide du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, offre quant à lui une orientation aux ministères et surveille l'efficacité du système de contrôles internes en matière de rapports financiers dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

Constatations de notre audit de 2011

1.7 Dans le rapport *Le Point* de la vérificatrice générale du Canada de juin 2011, chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », nous avons indiqué que les progrès réalisés à l'égard de nos recommandations antérieures sur les contrôles internes en matière de rapports financiers n'avaient, dans l'ensemble, pas été satisfaisants. Même si les ministères avaient fait des progrès en vue de terminer leur évaluation annuelle axée sur les risques, aucun d'entre eux n'avait entièrement évalué ses contrôles internes en matière de

rapports financiers. Nous avons donc formulé, dans notre rapport de 2011, deux recommandations visant à favoriser l'achèvement des travaux d'évaluation.

1.8 Nous avons premièrement recommandé qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Finances Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transports Canada et Anciens Combattants Canada, de concert avec le Bureau du contrôleur général, revoient le caractère opportun des échéances établies pour la réalisation de l'évaluation complète, axée sur les risques, de l'efficacité de leurs

Pièce 1.1 Résumé des principaux rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*

Poste	Rôles et responsabilités
Administrateur général	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en place, au maintien, à la surveillance et à l'examen du système ministériel de contrôles internes afin d'atténuer les risques. • Signer la <i>Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers</i> annuelle du ministère, reconnaissant, entre autres, l'exécution d'une évaluation annuelle du système de contrôles internes en matière de rapports financiers, basée sur les risques, afin d'assurer l'efficacité continue du système. • Faire participer le Comité ministériel de vérification aux plans d'évaluation axés sur les risques concernant l'efficacité des contrôles internes. • Surveiller la conformité à la <i>Politique sur le contrôle interne</i> en effectuant des vérifications et d'autres examens. • S'assurer que des mesures appropriées sont prises en temps opportun pour corriger les lacunes importantes. • Fournir, sur demande, des rapports au contrôleur général. • Enquêter et prendre des mesures lorsque surviennent d'importants problèmes concernant les exigences de la Politique.
Contrôleur général du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'efficacité du système de contrôles internes dans l'ensemble du gouvernement fédéral, notamment la conformité à la Politique. • Contrôler si des mesures appropriées sont prises en temps opportun afin de corriger tout problème important signalé par les ministères annuellement dans leur <i>Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers</i>. • Surveiller à l'échelle du gouvernement la conformité à la Politique et faire rapport périodiquement au Conseil du Trésor. • Demander à l'administrateur général de procéder à une vérification ou à un examen lorsqu'un problème de non-conformité à la Politique est décelé. • Recommander des mesures de redressement lorsqu'un ministère n'a pas respecté les exigences de la Politique.

Source : Conseil du Trésor, *Politique sur le contrôle interne*

contrôles internes en matière de rapports financiers, ainsi que pour la correction des lacunes et des déficiences recensées. Nous avons recommandé en même temps que les ministères mettent en œuvre un programme de surveillance continue des contrôles. Les ministères avaient accepté cette recommandation. Deuxièmement, nous avons recommandé que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada continue d'examiner la mise en œuvre des exigences de la Politique, notamment les échéances fixées par les ministères pour terminer leur évaluation des contrôles axée sur les risques. Le Secrétariat avait accepté notre recommandation.

1.9 Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes avait quant à lui recommandé, en 2012, que les ministères terminent leurs travaux selon les échéances fixées dans notre rapport de 2011.

Objet de l'audit

1.10 Dans le cadre du présent audit, nous avons examiné les progrès réalisés par le Secrétariat et les sept ministères retenus quant aux engagements pris en réponse à nos recommandations de l'audit de 2011. Cinq des sept ministères audités – Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Finances Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Transports Canada ainsi qu'Anciens Combattants Canada – avaient alors indiqué qu'ils étaient en voie d'exécuter des plans d'action axés sur les risques en vue d'achever leur évaluation des contrôles internes en matière de rapports financiers, et ce, au plus tard le 31 mars 2013. Les deux autres ministères audités – Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada – avaient fait savoir que leurs travaux seraient terminés au plus tard le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015, respectivement.

1.11 En 2011, la vérificatrice générale a informé le Comité permanent des comptes publics des plans visant à réaliser des audits de performance supplémentaires des contrôles internes. Étant donné ces plans et le fait que plusieurs ministères avaient indiqué en 2011 que leurs travaux seraient terminés au plus tard le 31 mars 2013, nous avons décidé d'effectuer un audit de suivi.

1.12 Dans le cadre du présent audit, nous avons vérifié si les sept ministères étaient en voie de terminer leur évaluation selon les échéances établies, notamment s'ils avaient recensé et corrigé les

lacunes et les déficiences et instauré un programme de surveillance continue. Nous avons, entre autres, vérifié si le temps imparti pour l'exécution des travaux était trop long.

1.13 Nous avons aussi examiné les mesures prises par le Secrétariat pour examiner la mise en œuvre des exigences de la *Politique sur le contrôle interne*, notamment pour surveiller les échéances fixées par les ministères pour la réalisation de leurs évaluations axées sur les risques.

1.14 Étant donné que nous n'avons pas évalué les contrôles internes au sein des ministères audités, nous ne pouvons pas fournir une assurance à l'égard de l'efficacité de leurs contrôles internes sur les rapports financiers. La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du chapitre, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

Observations et recommandations

Contrôles internes sur les rapports financiers

Les ministères ont fait des progrès, mais il leur faudra plusieurs années pour terminer leurs travaux

1.15 En réponse à une recommandation que nous avons formulée en 2011, les ministères audités avaient accepté de terminer leur première évaluation complète des contrôles internes axée sur les risques. Dans le cadre de cette évaluation, ils devaient notamment :

- Étape 1a) documenter les processus administratifs et les contrôles internes – pour cela, il faut réaliser une évaluation, axée sur les risques, des processus administratifs clés au sein du ministère et documenter les processus, notamment les contrôles qui devraient être en place;
- Étape 1b) tester l'efficacité de la conception des contrôles internes – il s'agit d'évaluer les risques associés à un processus administratif précis et de s'assurer que les contrôles sont conçus pour gérer ces risques;
- Étape 1c) tester l'efficacité opérationnelle des contrôles internes – il s'agit de tester les contrôles recensés à l'étape précédente (conception) pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu tout au long de l'année.

Les ministères audités avaient aussi accepté de terminer les travaux suivants :

- Étape 2 – recenser et corriger les lacunes et les déficiences observées dans les contrôles internes;
- Étape 3 – instaurer un programme de surveillance continue des contrôles internes, c'est-à-dire procéder à des tests périodiques pour s'assurer de l'efficacité opérationnelle des contrôles.

La pièce 1.2 présente les étapes et l'état d'avancement des travaux des ministères à cet égard.

1.16 Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes entretenus avec le personnel des ministères audités. Par ailleurs, nous avons examiné les documents justificatifs et un échantillon des travaux réalisés par les ministères entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 mars 2013 pour tester l'efficacité de la conception et du fonctionnement de leurs contrôles internes. Nous avons vérifié si les ministères avaient :

- effectué les travaux nécessaires pour terminer la première évaluation complète de leurs contrôles axée sur les risques, dans le respect des délais indiqués dans le chapitre du rapport de 2011;
- corrigé les lacunes et les déficiences recensées au cours de l'évaluation;
- instauré un programme de surveillance continue de leurs contrôles.

1.17 Réalisation de la première évaluation axée sur les risques des contrôles internes sur les rapports financiers — Comme l'indique la pièce 1.2, nous avons constaté que les sept ministères audités avaient pratiquement tous fini de documenter leurs contrôles internes et de tester l'efficacité de la conception de ces contrôles. Toutefois, quatre ministères, à savoir Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, n'avaient pas encore fini de tester l'efficacité opérationnelle de leurs contrôles. Trois de ces ministères – Transports Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada – ont indiqué qu'il leur faudrait deux ans de plus que ce qui était prévu en 2011 pour terminer les travaux. Les retards accusés par ces trois ministères sont importants et les délais d'exécution des quatre ministères sont très longs, compte tenu du fait que les ministères consacrent temps et efforts à ces travaux depuis le lancement en 2005 de l'initiative des états financiers ministériels audités.

Pièce 1.2 Progrès des ministères dans la mise en œuvre des exigences de la Politique sur le contrôle interne

Ministère	Réalisation de la 1 ^{re} évaluation complète des contrôles internes axée sur les risques					Réalisation des autres travaux qui s'imposent afin de :			
	Étape 1 a) Documenter les processus administratifs et les contrôles internes	Étape 1b) Tester l'efficacité de la conception des contrôles internes	Étape 1c) Tester l'efficacité opérationnelle des contrôles internes	Échéance (exercice) pour la 1 ^{re} évaluation complète (rapport de juin 2011)	Échéance révisée (exercice) pour la 1 ^{re} évaluation complète	Étape 2 Recenser et corriger les lacunes et déficiences dans les contrôles internes	Étape 3 Instaurer un programme de surveillance continue des contrôles internes		
Progrès satisfaisants									
Agriculture et Agroalimentaire Canada	●	●	●	2012-2013	Terminée	●	●		●
Ministère des Finances Canada	●	●	●	2010-2011	Terminée	●	●		●
Progrès insatisfaisants									
Anciens Combattants Canada	●	●	●	2010-2011	Terminée	●	●		○
Transports Canada	●	●	◐	2011-2012	2013-2014	◐	◐		⊗
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	●	●	○	2014-2015	2014-2015	○	○		⊗
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	●	●	○	2013-2014	2015-2016	○	○		⊗
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	●	◐	○	2012-2013	2014-2015	○	○		⊗

● **Tâche essentiellement terminée** : La plupart des mesures requises ont été menées à bien.

◐ **Tâche assez avancée** : Des mesures supplémentaires doivent être mises en œuvre.

○ **Tâche réalisée en partie** : Il reste encore beaucoup à faire.

⊗ **Tâche pas commencée**.

1.18 Recensement et correction des lacunes et des déficiences dans les contrôles internes sur les rapports financiers

— L'évaluation axée sur les risques des contrôles internes au sein des processus administratifs des ministères permet de recenser à la fois les lacunes dans la conception des contrôles et les déficiences dans leur fonctionnement. Les ministères doivent ensuite corriger ces lacunes et ces déficiences afin d'optimiser l'efficacité de leurs contrôles internes. Nous avons constaté, comme l'indique la pièce 1.2, que Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada n'avaient toujours pas fini de recenser et de corriger les lacunes et les déficiences au sein de leurs systèmes de contrôles internes.

1.19 Surveillance continue des contrôles internes sur les rapports financiers

— Comme l'indique la pièce 1.2, nous avons aussi constaté que seulement deux des sept ministères audités – Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Finances Canada – avaient mis en œuvre un programme de surveillance continue des contrôles. Anciens Combattants Canada a fait des progrès à cet égard, mais il n'a pas fini d'instaurer son programme. Il faut savoir que pour assurer l'efficacité des contrôles internes à long terme, il ne suffit pas aux ministères de mener une action ponctuelle qui prend fin une fois que leur évaluation initiale des contrôles internes axée sur les risques est terminée.

1.20 Les progrès d'ensemble — À la suite de nos travaux de suivi, nous avons conclu que trois ministères – Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada – accusaient du retard en ce qui a trait à la réalisation des travaux visant les contrôles internes sur les rapports financiers. Les échéances des trois ministères ont déjà été reportées de deux ans par rapport aux délais qu'ils s'étaient fixés en 2011. Même si Affaires autochtones et Développement du Nord Canada respecte les délais qu'il avait établis en 2011, il lui reste encore beaucoup à faire. Par ailleurs, nous avons remarqué qu'Anciens Combattants Canada n'avait pas encore entièrement mis en œuvre un programme de surveillance continue de ses contrôles. Même si les ministères ont expliqué qu'ils avaient subi des changements importants, notamment un réaménagement des effectifs et des examens stratégiques, nous sommes d'avis qu'ils prennent trop de temps pour réaliser les travaux prévus. Nous avons donc conclu, comme l'indique la pièce 1.5, que les progrès réalisés par ces cinq ministères à l'égard de nos recommandations de 2011 étaient insatisfaisants.

1.21 L'importance de finir les travaux — Il est essentiel de terminer les évaluations axées sur les risques, car les travaux réalisés par les ministères pour mettre en œuvre les exigences de la Politique ont permis de relever des points qui nécessitaient des améliorations et qui, si rien n'est fait, pourraient entraîner des coûts supplémentaires. Les ministères ont en effet indiqué que, à la suite de ces travaux, ils avaient modifié leurs contrôles internes pour corriger des problèmes détectés. Les ministères peuvent aussi, dans le cadre de ces travaux, trouver des façons d'améliorer l'efficacité de leurs processus administratifs et, par conséquent, faire d'éventuelles économies. La pièce 1.3 présente trois exemples de mesures prises par certains ministères à la suite de l'évaluation de leurs contrôles internes.

Pièce 1.3 Mesures prises par des ministères à la suite de leurs évaluations des contrôles internes

Situation initiale	Mesure prise
La faiblesse des contrôles régissant l'accès aux systèmes informatiques aurait pu donner lieu à des actions inappropriées au niveau des données, comme le traitement d'opérations non autorisées. Un ministère a ainsi découvert quatre cas où d'anciens employés avaient toujours accès aux systèmes ministériels.	Renforcement des contrôles pour limiter l'accès aux systèmes informatiques du ministère aux utilisateurs autorisés. Cette mesure a contribué à réduire le risque que d'anciens employés ou des employés non autorisés puissent amorcer des opérations au moyen de noms d'utilisateur et de mots de passe périmés.
La perception de sommes importantes en espèces auprès de clients pour régler des frais de service posait pour le ministère un risque de perte ou de vol.	Uniformisation des processus et ajout d'un système de paiement en ligne pour réduire le risque de perte ou de vol lié aux paiements de biens et services en espèces.
Un processus pour l'octroi de subventions et de contributions annuelles se chiffant à plusieurs millions de dollars s'est révélé inefficace et trop lourd pour les demandeurs en raison du nombre et de la complexité des formulaires utilisés.	Utilisation de contrôles efficaces pour simplifier et uniformiser le processus en vue de l'optimiser à la fois pour les clients externes et le personnel ministériel. Le nombre de formulaires et leur complexité ont ainsi été réduits afin que les clients puissent plus facilement présenter une demande de financement. Cela facilite également le traitement des demandes par le ministère.

1.22 La pièce 1.4 présente, à titre d'exemples, trois processus que nous avons relevés et pour lesquels les contrôles internes n'avaient pas encore fait l'objet d'une évaluation complète. Cela ne veut pas nécessairement dire que les autres mécanismes ministériels de surveillance visant à régler les problèmes détectés dans ces processus sont déficients ou qu'il n'y a pas de contrôle du tout – seulement, les ministères ne peuvent pas avoir l'assurance que leurs contrôles internes sur les rapports financiers sont efficaces tant qu'ils n'auront pas réalisé leurs évaluations.

1.23 L'achèvement des travaux dans les plus brefs délais nécessitera l'engagement des hauts fonctionnaires, l'affectation de ressources suffisantes, l'établissement de plans d'action ainsi qu'une surveillance continue de la mise en œuvre de ces plans.

Pièce 1.4 Exemples de processus pour lesquels les contrôles internes n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation complète

Ministère	Processus
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	Passifs environnementaux — montants au titre des sites contaminés sur l'ensemble du territoire canadien, qui concernent notamment les mines abandonnées et l'assainissement du sol à la suite de contamination aux hydrocarbures imputable à des réservoirs de carburant vétustes
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	Immobilisations — montants liés à l'achat, à l'entretien et à l'aliénation de terrains, d'immeubles, de machines et de matériel situés à différents endroits dans le monde
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Débiteurs — versements excédentaires, pénalités à recevoir et intérêts courus au titre de l'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et d'autres programmes

Pièce 1.5 La plupart des ministères audités affichent des progrès insatisfaisants à l'égard de notre recommandation de 2011

Recommandation de 2011	Progrès réalisés
<p>Les sept ministères audités [...] devraient, de concert avec le Bureau du contrôleur général du Canada, revoir les échéances établies pour l'achèvement d'une évaluation complète, axée sur les risques, de l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers et pour la correction des lacunes et des déficiences recensées, afin de veiller à ce qu'elles soient appropriées. Les ministères devraient également mettre en œuvre des programmes visant à assurer un suivi constant de ces contrôles afin de confirmer qu'ils demeurent efficaces.</p> <p>(Rapport <i>Le Point</i> de la vérificatrice générale du Canada (juin 2011), chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », recommandation 1.25)</p>	<p>Satisfaisants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et Agroalimentaire Canada • Ministère des Finances Canada <p>Insatisfaisants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affaires autochtones et Développement du Nord Canada • Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada • Anciens Combattants Canada • Ressources humaines et Développement des compétences Canada • Transports Canada

Satisfaisants — Les progrès sont satisfaisants, compte tenu de l'importance et de la complexité de la question ainsi que du temps qui s'est écoulé depuis que la recommandation a été formulée.

Insatisfaisants — Les progrès sont insatisfaisants, compte tenu de l'importance et de la complexité de la question ainsi que du temps qui s'est écoulé depuis que la recommandation a été formulée.

1.24 Recommandation — Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Transports Canada devraient terminer l'évaluation de leurs contrôles internes selon les délais établis, incluant la correction des lacunes et des déficiences recensées. Par ailleurs, ces quatre ministères et Anciens Combattants Canada devraient sans tarder terminer la mise en œuvre d'un programme de surveillance continue de leurs contrôles.

Réponse d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Transports Canada — Recommandation acceptée. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada reconnaissent l'importance de réaliser une évaluation des contrôles internes relatifs aux rapports financiers, de corriger les lacunes et les faiblesses ainsi que de mettre en œuvre un programme de surveillance continue de ces contrôles, tout en travaillant à l'avancement d'autres priorités aussi importantes.

Chaque ministère a mis en place un système de contrôles internes relatifs aux rapports financiers, notamment des exigences liées aux rapprochements et aux analyses internes, ainsi que des examens postvérification. Des travaux sont en cours en vue de s'assurer que ces contrôles internes, entre autres, fonctionnent de manière efficace afin d'atténuer les risques.

À partir des mesures concrètes prises jusqu'ici, les ministères réaliseront leur première évaluation complète, axée sur les risques, des contrôles internes relatifs aux rapports financiers, y compris la correction des lacunes et des faiblesses décelées, d'ici le 31 mars 2015, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2014, respectivement. Au fur et à mesure que l'évaluation initiale de chaque processus clé sera complétée, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada mettront en œuvre un programme de surveillance continue des contrôles internes relatifs aux rapports financiers.

Réponse d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada — Recommandation acceptée. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada reconnaît qu'il est important de compléter l'évaluation des contrôles internes sur les rapports financiers, de remédier aux lacunes et aux faiblesses et de mettre en œuvre un programme de surveillance continue de ces contrôles. Toutefois, en raison de l'adoption de modifications récentes à la loi, le Ministère doit

réviser ses plans actuels de mise en œuvre, y compris les échéanciers. La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013*, qui a mis en œuvre la fusion du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a reçu la sanction royale le 26 juin 2013, créant le nouveau ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). Par conséquent, les plans actuels de mise en œuvre pour les deux anciennes entités seront fusionnés et une nouvelle échéance pour le MAECD sera déterminée. Le MAECD s'engage à veiller à ce que les exigences de la Politique soient pleinement mises en œuvre selon la nouvelle échéance.

Réponse d'Anciens Combattants Canada — Recommandation acceptée. Anciens Combattants Canada s'emploie activement à mettre en œuvre son programme de surveillance continue des contrôles internes. Ce programme sera pleinement mis en œuvre d'ici le 31 mars 2014.

Suivi des progrès

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a surveillé les progrès des ministères dans l'évaluation de leurs contrôles internes sur les rapports financiers, mais il n'est pas intervenu face aux retards

1.25 En 2011, nous avons recommandé au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui comprend le Bureau du contrôleur général, de continuer à surveiller la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne*, notamment le respect des échéances fixées par les ministères pour la réalisation de leurs évaluations des contrôles internes axées sur les risques. Nous avons alors indiqué que le Secrétariat apportait en continu et de manière satisfaisante un soutien et des conseils aux ministères en vue de les aider à mettre les exigences de la Politique en œuvre. Le Secrétariat avait accepté la recommandation.

1.26 Dans le cadre de nos travaux d'audit liés aux activités de surveillance du Bureau du contrôleur général, nous nous sommes entretenus avec le personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Nous avons aussi examiné les documents pertinents et un échantillon de résultats des principaux processus mis en œuvre par le Secrétariat pour surveiller les progrès réalisés par les ministères dans l'évaluation de leurs contrôles internes. Nous voulions ainsi déterminer si le Secrétariat avait donné suite à notre recommandation de manière satisfaisante.

1.27 Responsabilités du contrôleur général — Selon la *Politique sur le contrôle interne*, le contrôleur général doit, entre autres, surveiller l'efficacité du système de contrôles internes sur les rapports financiers

dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Il doit aussi s'assurer que des mesures appropriées sont prises en temps opportun afin de corriger tout problème important signalé annuellement par les ministères dans leur *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*. Enfin, il lui incombe également de recommander des mesures correctives lorsqu'un ministère ne s'est pas conformé aux exigences de la Politique.

1.28 La Politique stipule également que le contrôleur général du Canada peut, s'il décèle d'importants problèmes de non-conformité à la Politique, demander à l'administrateur général du ministère concerné d'effectuer un audit ou un examen en vue de déterminer si les exigences de la Politique sont respectées, puis de prendre les mesures de redressement nécessaires et de rendre compte des résultats obtenus. Si le ministère concerné ne prend pas les mesures qui s'imposent pour se conformer à la Politique, le contrôleur général peut alors formuler une recommandation au Conseil du Trésor pour qu'il corrige la situation.

1.29 Surveillance de la part du contrôleur général du Canada — Dans le cadre de ses activités de surveillance, le Bureau du contrôleur général examine surtout les informations transmises par les ministères dans l'annexe de leur *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*, lors de son évaluation annuelle du Cadre de responsabilisation de gestion. Nous avons constaté que, pour les ministères audités, ce document donnait dans l'ensemble un bon aperçu des progrès réalisés à l'égard des travaux exigés. Nous avons aussi noté que le Bureau du contrôleur général entretenait un dialogue avec les ministères, notamment grâce à des réunions avec les directeurs financiers adjoints et à divers ateliers. Par ailleurs, le Bureau du contrôleur général a aussi donné des conseils sur des sujets connexes, a facilité la mise en commun de l'information, et a créé un site Web pour aider les ministères.

1.30 Au cours de l'audit, le Bureau du contrôleur général nous a indiqué que, comme la Politique ne prescrit pas de délais pour la première évaluation complète axée sur les risques des contrôles internes sur les rapports financiers, il ne considère pas le report d'échéances comme étant un manquement aux exigences de la Politique et, de ce fait, il n'avait pas pris de mesures à cet égard.

1.31 Les progrès d'ensemble — En 2011, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris le Bureau du contrôleur général, avait accepté notre recommandation de surveiller les échéances fixées par les ministères pour la réalisation de leurs évaluations. Cependant, comme

nous l'avons indiqué ci-dessus, le Bureau nous a fait savoir qu'à son avis il n'a pas pour rôle d'intervenir à l'égard des échéanciers des ministères, notamment en cas de retards, puisque la Politique ne fixe aucune échéance. Or, comme nous l'avons déjà signalé dans ce chapitre, les progrès réalisés par la plupart des ministères sont insatisfaisants. Dans notre rapport de 2011, nous recommandions au Bureau du contrôleur général de veiller à ce que les mesures prises par les ministères soient appropriées et opportunes. Ainsi, nous nous attendions à ce que le Bureau ait pris des mesures quant aux retards accusés par les ministères. Certes, ceux-ci ont leur part de responsabilité dans la réalisation des travaux, mais le Bureau joue néanmoins un rôle de surveillance important pour ce qui est de l'achèvement des travaux par les ministères. Comme l'indique la pièce 1.6, nous concluons donc que les progrès réalisés par le Secrétariat, y compris le Bureau du contrôleur général, pour donner suite à la recommandation que nous avons formulée en 2011, sont insatisfaisants.

Pièce 1.6 Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada affiche des progrès insatisfaisants à l'égard de notre recommandation de 2011

Recommandation de 2011	Progrès réalisés
<p>Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada devrait continuer à examiner la mise en œuvre par les ministères de la <i>Politique sur le contrôle interne</i> du Conseil du Trésor en vue de favoriser l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers dans l'ensemble de l'administration publique. Il devrait notamment surveiller le respect des échéances fixées par les ministères pour terminer l'évaluation axée sur les risques de ces contrôles. Le Secrétariat devrait aussi faire un suivi des mesures prises par les ministères pour régler les problèmes importants recensés dans le cadre des évaluations, notamment afin de déterminer si elles sont appropriées et opportunes.</p> <p>(Rapport <i>Le Point</i> de la vérificatrice générale du Canada (juin 2011), chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », recommandation 1.26)</p>	<p>Insatisfaisants</p>

Satisfaisants — Les progrès sont satisfaisants, compte tenu de l'importance et de la complexité de la question ainsi que du temps qui s'est écoulé depuis que la recommandation a été formulée.

Insatisfaisants — Les progrès sont insatisfaisants, compte tenu de l'importance et de la complexité de la question ainsi que du temps qui s'est écoulé depuis que la recommandation a été formulée.

1.32 L'importance d'intervenir en fonction de l'état d'avancement des travaux des ministères — Étant donné que la plupart des ministères prévoient qu'il leur faudra encore plusieurs années pour terminer l'évaluation de leurs contrôles internes sur les rapports financiers, le contrôleur général devrait, à notre avis, collaborer avec les ministères pour voir à ce que les travaux soient menés à bonne fin. Cela est important car les ministères ne peuvent pas avoir l'assurance que leurs contrôles internes sur les rapports financiers sont efficaces tant qu'ils n'auront pas réalisé ces travaux.

1.33 Recommandation — Le Bureau du contrôleur général du Canada devrait collaborer avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Transports Canada et Anciens Combattants Canada pour s'assurer que ces ministères effectuent sans plus tarder, selon l'étape où ils sont rendus, la première évaluation complète, axée sur les risques, des contrôles internes sur les rapports financiers, le recensement et la correction des lacunes et des déficiences et la mise en œuvre d'un programme de surveillance continue.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada — Recommandation acceptée. Conformément aux responsabilités qui lui sont attribuées dans le cadre de la *Politique sur le contrôle interne*, le Bureau du contrôleur général poursuivra sa collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Transport Canada, et Anciens Combattants Canada, afin de mener à terme les évaluations axées sur les risques des contrôles internes. Le Bureau fera cela de façon à respecter pleinement les responsabilités des administrateurs généraux concernant la mise en œuvre de la Politique et l'établissement d'échéanciers appropriés pour les évaluations. Une attention particulière sera accordée à la pertinence des changements importants visant les plans de mise en œuvre et au soutien à apporter aux ministères en vue d'aborder les problèmes cernés, le cas échéant. La collaboration de ces cinq ministères avec le BCG relativement à ces enjeux sera menée à terme d'ici le 31 mars 2014.

Conclusion

1.34 Nous avons conclu que, dans l'ensemble, les progrès réalisés à l'égard de nos recommandations de 2011 étaient insatisfaisants. Les ministères se sont certes employés à mettre en œuvre les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*, mais seuls Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Finances Canada y sont parvenus. Les cinq autres ministères audités devraient donc terminer les travaux requis sans plus tarder.

1.35 Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris le Bureau du contrôleur général, a donné une orientation et apporté son concours aux ministères pour les aider à terminer les travaux sur leurs contrôles internes. Cependant, dans le cadre des activités de surveillance du Secrétariat, le Bureau du contrôleur général, qui connaît l'état d'avancement des travaux des ministères, estime qu'il n'a pas pour rôle d'intervenir à l'égard des échéances ou des retards des ministères. Par conséquent, même s'il savait que des ministères accusaient des retards et avaient reporté leurs échéances, il n'a pas agi à la lumière de ces renseignements en vue d'assurer l'achèvement des travaux dans les meilleurs délais.

1.36 Nous estimons que le Bureau du contrôleur général devrait collaborer avec les ministères pour voir à ce que les travaux qui restent à faire soient exécutés sans plus tarder.

À propos de l'audit

Tous les travaux d'audit dont traite le présent chapitre ont été menés conformément aux normes relatives aux missions de certification présentées dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Certification. Même si le Bureau du vérificateur général a adopté ces normes comme exigences minimales pour ses audits, il s'appuie également sur les normes et pratiques d'autres disciplines.

Dans le cadre de notre processus normal d'audit, nous avons obtenu de la direction la confirmation que les constatations présentées dans ce chapitre sont fondées sur des faits.

Objectif

L'audit avait pour objectif de déterminer si le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les sept ministères retenus avaient réalisé des progrès satisfaisants à l'égard des deux recommandations sur les contrôles internes en matière de rapports financiers formulées dans le rapport *Le Point* de la vérificatrice générale du Canada de juin 2011, chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », et si les ministères avaient depuis réussi à mettre en œuvre les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*.

Étendue et méthode

L'audit visait le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, dont fait partie le Bureau du contrôleur général, ainsi que les sept grands ministères suivants, qui représentent environ 60 % des dépenses fédérales :

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- Anciens Combattants Canada;
- Ministère des Finances Canada;
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada;
- Transports Canada.

Le 26 juin 2013, la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013* a reçu la sanction royale. La *Loi* consacre dans les faits la fusion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international par la création d'un nouveau ministère : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. Comme l'audit a été réalisé avant la création du nouveau ministère, il ne porte pas sur l'ACDI, puisque celle-ci ne faisait pas encore partie du Ministère.

À la fin de l'étape de la planification de l'audit, le nom du ministère « Ressources humaines et Développement des compétences Canada » est passé à « Emploi et Développement social Canada ». Ce changement de nom n'a pas eu d'effet sur nos travaux d'audit, ni sur nos constatations.

Notre stratégie d’audit a comporté :

- des entretiens avec le personnel des ministères retenus pour l’audit et du Secrétariat;
- un examen et une analyse de la documentation étayant les mesures prises pour donner suite aux deux recommandations;
- la revue d’un échantillon d’évaluations réalisées par les ministères à l’égard de leurs contrôles internes clés (21 à 45 contrôles ont été examinés pour chaque ministère, en fonction du nombre total de contrôles clés évalués par chacun d’entre eux);
- la revue d’un échantillon de 19 examens effectués par le Bureau du contrôleur général à l’égard des progrès réalisés par les ministères quant à leurs évaluations de contrôles internes, tels qu’indiqués annuellement dans l’annexe de leur *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*.

Nous n’avons pas évalué les contrôles internes au sein des ministères audités. Nous ne pouvons donc pas fournir une assurance à l’égard de l’efficacité de leurs contrôles internes sur les rapports financiers.

Critères

Critères	Sources
<p>Pour déterminer si le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les sept ministères retenus avaient réalisé des progrès satisfaisants à l’égard des deux recommandations sur les contrôles internes en matière de rapports financiers formulées dans le chapitre 1 du rapport <i>Le Point</i> de 2011 et s’ils avaient mis en œuvre les exigences de la <i>Politique sur le contrôle interne</i>, nous avons utilisé les critères suivants :</p>	
<p>Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada vérifie si les ministères respectent la <i>Politique sur le contrôle interne</i> et les directives et normes connexes, et surveille l’état du contrôle financier dans l’ensemble du gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil du Trésor, <i>Politique sur le contrôle interne</i>, 2009 • Conseil du Trésor, <i>Cadre stratégique sur la gestion de la conformité</i>, 2009 • Rapport <i>Le Point</i> de la vérificatrice générale du Canada (juin 2011), chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », recommandation 1.26 et réponse du Secrétariat
<p>Les ministères retenus évaluent l’efficacité de leur système de contrôles internes sur les rapports financiers et veillent à ce que ces systèmes soient maintenus, suivis et évalués et à ce que des mesures correctives soient apportées en temps opportun lorsque des problèmes sont décelés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil du Trésor, <i>Politique sur le contrôle interne</i>, 2009 • Conseil du Trésor, <i>Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière</i>, 2009 • Rapport <i>Le Point</i> de la vérificatrice générale du Canada (juin 2011), chapitre 1, « La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques », recommandation 1.25 et réponse des ministères

La direction a examiné les critères de l’audit et elle en a reconnu la validité.

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période comprise entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 mars 2013. Pour bien comprendre le contexte et les progrès réalisés par les ministères et le Secrétariat en vue de donner suite aux recommandations, l'équipe d'audit a aussi examiné et pris en compte la documentation, l'information et les décisions établies avant cette période. Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été terminés le 23 août 2013.

Équipe d'audit

Vérificateur général adjoint : Sylvain Ricard

Directeur principal : Michael Pickup

Directrice : Marjorie Pound

Sara-Amanda Houle

TinaLise LeGresley

John McGrath

François Pelletier

Pour obtenir de l'information, veuillez téléphoner à la Direction des communications : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)

Annexe Tableau des recommandations

Les recommandations formulées au chapitre 1 sont présentées ici sous forme de tableau. Le numéro du paragraphe où se trouve la recommandation apparaît en début de ligne. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse
Contrôles internes sur les rapports financiers	
<p>1.24 Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Transports Canada devraient terminer l'évaluation de leurs contrôles internes selon les délais établis, incluant la correction des lacunes et des déficiences recensées. Par ailleurs, ces quatre ministères et Anciens Combattants Canada devraient sans tarder terminer la mise en œuvre d'un programme de surveillance continue des contrôles. (1.15-1.23)</p>	<p>Réponse d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Transports Canada — Recommandation acceptée. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada reconnaissent l'importance de réaliser une évaluation des contrôles internes relatifs aux rapports financiers, de corriger les lacunes et les faiblesses ainsi que de mettre en œuvre un programme de surveillance continue de ces contrôles, tout en travaillant à l'avancement d'autres priorités aussi importantes.</p> <p>Chaque ministère a mis en place un système de contrôles internes relatifs aux rapports financiers, notamment des exigences liées aux rapprochements et aux analyses internes, ainsi que des examens postvérification. Des travaux sont en cours en vue de s'assurer que ces contrôles internes, entre autres, fonctionnent de manière efficace afin d'atténuer les risques.</p> <p>À partir des mesures concrètes prises jusqu'ici, les ministères réaliseront leur première évaluation complète, axée sur les risques, des contrôles internes relatifs aux rapports financiers, y compris la correction des lacunes et des faiblesses décelées, d'ici le 31 mars 2015, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2014, respectivement. Au fur et à mesure que l'évaluation initiale de chaque processus clé sera complétée, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Transports Canada mettront en œuvre un programme de surveillance continue des contrôles internes relatifs aux rapports financiers.</p> <p>Réponse d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada — Recommandation acceptée. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada reconnaît qu'il est important de compléter l'évaluation des contrôles internes sur les rapports financiers, de remédier aux lacunes et aux faiblesses</p>

Recommandation	Réponse
	<p>et de mettre en œuvre un programme de surveillance continue de ces contrôles. Toutefois, en raison de l'adoption de modifications récentes à la loi, le Ministère doit réviser ses plans actuels de mise en œuvre, y compris les échéanciers. La <i>Loi n^o 1 sur le plan d'action économique de 2013</i>, qui a mis en œuvre la fusion du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a reçu la sanction royale le 26 juin 2013, créant le nouveau ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). Par conséquent, les plans actuels de mise en œuvre pour les deux anciennes entités seront fusionnés et une nouvelle échéance pour le MAECD sera déterminée. Le MAECD s'engage à veiller à ce que les exigences de la Politique soient pleinement mises en œuvre selon la nouvelle échéance.</p> <p>Réponse d'Anciens Combattants Canada — Recommandation acceptée. Anciens Combattants Canada s'emploie activement à mettre en œuvre son programme de surveillance continue des contrôles internes. Ce programme sera pleinement mis en œuvre d'ici le 31 mars 2014.</p>
<p>Suivi des progrès</p> <p>1.33 Le Bureau du contrôleur général du Canada devrait collaborer avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Transports Canada et Anciens Combattants Canada pour s'assurer que ces ministères effectuent sans plus tarder, selon l'étape où ils sont rendus, la première évaluation complète, axée sur les risques, des contrôles internes sur les rapports financiers, le recensement et la correction des lacunes et des déficiences et la mise en œuvre d'un programme de surveillance continue. (1.25-1.32)</p>	<p>Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada — Recommandation acceptée. Conformément aux responsabilités qui lui sont attribuées dans le cadre de la <i>Politique sur le contrôle interne</i>, le Bureau du contrôleur général poursuivra sa collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Transport Canada, et Anciens Combattants Canada, afin de mener à terme les évaluations axées sur les risques des contrôles internes. Le Bureau fera cela de façon à respecter pleinement les responsabilités des administrateurs généraux concernant la mise en œuvre de la Politique et l'établissement d'échéanciers appropriés pour les évaluations. Une attention particulière sera accordée à la pertinence des changements importants visant les plans de mise en œuvre et au soutien à apporter aux ministères en vue d'aborder les problèmes cernés, le cas échéant. La collaboration de ces cinq ministères avec le BCG relativement à ces enjeux sera menée à terme d'ici le 31 mars 2014.</p>

